



VIVRE DANS LA DIGNITÉ

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Version abrégée - juin 2021

SURVOL DE L'ANNÉE

La dernière année a été le théâtre de la plus grande expansion de l'euthanasie au Canada depuis sa légalisation au Québec (2015) et au Canada (2016). Pourtant, nous refusons de baisser les bras alors que la période couverte par ce rapport (1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021) illustre plus que jamais la pertinence d'une organisation comme la nôtre dans le paysage québécois et canadien.

La pandémie et les confinements nous ont poussés à revoir nos façons de faire de manière créative et à concerter davantage nos actions avec celles de nos alliés naturels partout au pays.

Cela étant dit, notre combat s'apparente toujours à celui de David contre Goliath.

Les sondages d'opinion démontrent un vaste soutien de la population non seulement à l'euthanasie (appelée aide médicale à mourir ou AMM), mais à son expansion. Au Québec, aucun parlementaire provincial n'est d'ailleurs prêt à aborder de front les nombreuses sources d'abus liés à l'ouverture grandissante de l'accès à l'euthanasie.

Les organismes engagés dans la promotion du droit à l'aide médicale à mourir ont accès à une foule de ressources et reçoivent mêmes des subventions gouvernementales

auxquelles nous n'avons pas droit. Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce rapport, l'Agence de Revenu du Canada (ARC) a refusé de nous accorder le statut d'organisme de bienfaisance enregistré qui nous aurait permis d'émettre des reçus de charité.

Face à cette injustice, nous avons choisi de nous retrousser les manches comme notre président Alex King l'a exprimé en réaction au passage du projet de loi C-7, ouvrant la voie à l'euthanasie pour les personnes souffrantes qui ne sont pas en fin de vie :

Nous ne pouvons pas laisser le champ libre aux promoteurs de l'aide médicale à mourir comme solution aux souffrances physiques et psychiques de patients. Déjà certains contemplant la « fatigue de vivre » comme une raison suffisante pour demander ce soi-disant « soin » de « fin de vie ». Nous devons travailler à promouvoir des soins adaptés à tous les types de souffrances. Pour y arriver, nos gouvernements devront mettre les bouchées doubles pour améliorer les soins de santé mentale, le soutien des personnes en situation de handicap (emploi, logement, etc.), le soutien des personnes atteintes de maladies chroniques, peu importe leur âge, les soins et le maintien à domicile et l'appui aux proches aidants. Les défis ne manquent pas!

Extrait du communiqué conjoint de Vivre dans la Dignité et du Collectif de médecins contre l'euthanasie, le 19 mars 2021 <https://vivredignite.org/2021/03/reaction-adoption-c7/>

« Promouvoir la protection de la vie, la dignité inhérente et l'accompagnement des personnes rendues vulnérables par la maladie, la vieillesse ou le handicap » est une noble cause que nous portons au cœur depuis maintenant plus de 11 ans (fondation le 19 mai 2010). Nous sommes très fiers de vous présenter nos accomplissements de la dernière année et tout ce qui nous attend au cours des prochains mois.

Conseil d'administration

Nous nous réjouissons de la stabilité de notre conseil d'administration au fil des ans. L'année 2020-2021 nous a permis de bonifier encore le groupe tout en passant le flambeau de sa présidence.

Voici sa composition au 31 mai 2021

1. M. Alex King – président
2. Mme Michèle Boulva – vice-présidente
3. Mme Odile Marcotte – secrétaire-trésorière
4. Dr Patrick Vinay
5. Dre Catherine Ferrier
6. Dre Paola Diadori
7. Mme Marie Bourque
8. M. Cory Andrew Labrecque

Deux changements sont survenus au cours de la dernière année.



A) Le Dr Patrick Vinay a cédé sa place comme président de notre conseil à M. Alex King, qui occupait depuis quelques mois le poste de secrétaire-trésorier. Dans les circonstances, Mme Odile Marcotte a accepté de reprendre temporairement le poste de secrétaire-trésorière. Nous sommes très reconnaissants au Dr Vinay de demeurer au sein de notre conseil malgré ses nombreux engagements bénévoles et communautaires.

B) Nous avons aussi accueilli une nouvelle et formidable ressource au sein de notre équipe d'administrateurs, M. Cory Andrew Labrecque.



M. Labrecque, PhD, est un jeune professeur de bioéthique et éthique théologique à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval où il est vice-doyen, directeur des programmes de 2^e et 3^e cycles en théologie, et titulaire de la Chaire de leadership en enseignement en éthique de la vie. Il était auparavant professeur de religion et bioéthique ainsi que directeur des programmes de 2^e et 3^e cycles en bioéthique à l'Université Emory à Atlanta, Géorgie. Formé à l'Université McGill, il présente un parcours multidisciplinaire : il est détenteur d'un baccalauréat en anatomie et biologie cellulaire, une maîtrise en

bioéthique et sciences religieuses, et un doctorat en éthique. Dr Labrecque est vice-président du Comité national d'éthique sur le vieillissement (CNEV) et membre correspondant de l'Académie pontificale pour la vie.

Coordonnateur

La première année de travail de notre nouveau coordonnateur, Jasmin Lemieux-Lefebvre, a confirmé sans l'ombre d'un doute que le conseil d'administration a eu beaucoup de flair en l'invitant à se joindre à l'équipe de VDD. Son immense talent de communicateur et ses innombrables contacts avec les artisans des médias et des communications profitent déjà à notre réseau citoyen, tout comme sa capacité étonnante à créer des liens avec des personnes et des groupes engagés dans le même combat que VDD.

Tel que mentionné dans notre rapport 2019-2020, Jasmin est bachelier en communication publique de l'Université Laval (1999). Il débute sa carrière à l'agence de communication QuébéComm en tant que chargé de projet pour de multiples clients et responsable des communications du Festival d'humour de Québec. Après sept ans de travail à Toronto (Journée mondiale de jeunesse, Télévision Sel + Lumière), il retourne à Québec comme directeur des communications de l'Archidiocèse de Québec. Durant cette période, il se fait connaître médiatiquement comme une figure de dialogue. Il s'intéresse aux enjeux liés à la fin de vie en appuyant bénévolement, au fil des ans, le Rassemblement québécois contre l'euthanasie et le Collectif de médecins contre l'euthanasie.

Homme chaleureux, attentif aux autres, dynamique et perspicace, Jasmin possède non seulement une connaissance approfondie de nos dossiers, mais aussi des médias sociaux qu'il utilise avec efficacité et discernement pour rejoindre un public de plus en plus vaste.

Défis financiers

Après avoir attendu des mois, nous avons finalement reçu la réponse de l'Agence de revenu du Canada (ARC) à notre demande pour obtenir le statut d'organisme de bienfaisance. Daté du 18 février 2021, le refus de l'ARC nous a beaucoup peiné. Selon l'ARC, nos *finalités de bienfaisance* ne seraient pas suffisantes et laisseraient une place trop grande à des *finalités politiques*. C'est pour notre organisme l'objet d'une grande frustration puisque le groupe *Mourir dans la Dignité Canada (Dying with Dignity Canada)* a demandé et obtenu ce statut alors que sa mission ressemble à la nôtre, mais au pôle opposé. À titre indicatif il est intéressant de noter les pouvoirs financiers de cette œuvre militante, présidée par un sénateur canadien, M. James S. Cowan, qui a bien sûr voté pour l'expansion de l'euthanasie au Canada (loi C-7) en 2021.

Image tirée du rapport annuel
2020 de Mourir dans la dignité
Canada

<https://tinyurl.com/3y8y7d78>

REVENUS	2020	2019
<small>des activités pour l'année se terminant le 31 décembre</small>		
Dons	1 285 557	1 074 666
Legs	176 826	3 970 500
Contribution en nature	59 120	55 661
Divers	6 242	10 548
Intérêts	126 930	135 382
SSUC/SUCL	222 710	0
TOTAL \$	1 877 385	5 246 757

DÉPENSES	2020	2019
<small>des activités pour l'année se terminant le 31 décembre</small>		
Publicité et promotions	517 035	427 020
Amortissement des biens et équipements	6 308	6 367
Frais bancaires	29 163	19 934
Ordinateur	57 814	44 632
Soutien financier	47 627	35 526
Assurance	6 078	6 808
Réunions	6 521	63 512
Bureau et généralités	40 717	48 597
Honoraires professionnels	66 353	162 182
Services professionnels	108 427	101 877
Loyer et occupation	159 567	98 540
Salaires et avantages sociaux	983 970	1 129 978
Télécommunications	18 895	21 074
Voyages	910	26 574
TOTAL \$	2 049 385	2 192 621

Nous préparons pour octobre 2021 une campagne de financement auprès de donateurs potentiels – campagne fondée sur plusieurs bons leviers :

1) Partager tous nos accomplissements des derniers mois, dont le lancement de notre nouvelle vidéo sur les soins palliatifs et notre présentation aux audiences publiques de la Commission sur l'évolution de la loi sur les soins de fin de vie au mois d'août (*ces deux actions sont traitées plus loin dans le rapport*).

2) Souligner la première décennie complétée de l'histoire de Vivre dans la Dignité

3) Dénoncer l'injustice du refus de l'ARC de nous accorder le statut d'organisme de bienfaisance, contrairement à notre opposant canadien *Mourir dans la Dignité*.

4) Rappeler que contrairement à notre groupe opposant québécois, nous ne bénéficions pas de subventions gouvernementales. *L'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité* a reçu une subvention substantielle de 123 545 \$ / an pour 3 ans, du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, accordée par le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Jean Boulet.

Nous sommes appuyés dans cette démarche par un expert en levée de fonds qui nous conseille ardemment de poursuivre nos recherches afin de trouver une ressource attirée pour nos efforts de financement. Nous espérons la trouver parmi nos alliés au cours de la prochaine année.

Projet de loi fédéral C-7:

Quand l'euthanasie n'est plus seulement une question de fin de vie

Comme nous le mentionnions dans notre rapport annuel 2019-2020, « Le 11 septembre 2019, la juge Christine Baudouin de la Cour supérieure du Québec a déclaré discriminatoires et trop restrictifs les critères d'admissibilité à l'aide médicale à mourir, autant dans le régime législatif québécois que dans celui du Canada. Au Québec, la loi exige que la personne soit « en fin de vie », alors qu'au Canada la mort doit être « raisonnablement prévisible » (...) En ne contestant pas ce jugement, Québec a simplement déclaré inopérant le critère de fin de vie, tandis qu'Ottawa a décidé de modifier le Code criminel. »

Après quelques mois d'études et de débats au Parlement et au Sénat canadien à l'automne 2020 et à l'hiver 2021, cette modification au Code criminel s'est finalement réalisée en mars avec l'adoption du projet de loi C-7.

À la base, ce projet de loi devait permettre à une personne atteinte d'une maladie, d'une affection grave et incurable, avec un déclin avancé et irréversible de ses capacités, ou bien vivant avec un handicap, d'obtenir une aide médicale à mourir si elle n'est pas en fin de vie, seulement 90 jours suivant sa demande. Mais les partisans de l'expansion de l'AMM ont réussi à faire ajouter une ouverture d'ici deux ans pour les personnes atteintes uniquement de cas de troubles mentaux. De concert avec tous les opposants à cette loi qui a malheureusement été adoptée en mars 2021, nous pouvons nous réjouir que l'AMM en cas d'inaptitude ait au moins été rejetée, même si nous savons très bien que ses partisans reviendront à la charge prochainement.

Les interventions officielles de Vivre dans la Dignité

Nous sommes fiers d'avoir été le groupe québécois le plus dynamique dans son opposition à l'expansion de l'AMM.

Voici chronologiquement nos principales actions (liens vers les communiqués dans la section médias de notre rapport annuel) :

- 6 octobre – Communiqué en réaction au nouveau dépôt du projet de loi C-7
- 10 novembre – Présentation de notre mémoire aux députés fédéraux membres du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, par Me Michel Racicot
- 25 novembre – Présentation au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, par M. Alex King.

Lien vers les deux présentations : <https://vivredignite.org/2020/11/memoire-plc7/>

- 4 décembre – Communiqué en réaction au premier vote favorable de la Chambre des communes sur C-7
- 26 janvier – Communiqué en réaction à la prise de parole du Rapporteur de l'ONU partageant son inquiétude envers l'ouverture de l'AMM aux personnes handicapées
- 19 mars – Communiqué en réaction au vote du sénat adoptant le projet de loi C-7
- De plus, nous avons partagé 22 envois massifs de mobilisation par courriel (voir section médias).

Les interventions non officielles de Vivre dans la Dignité

Tout au long des débats, nous avons appuyé stratégiquement nos alliés partageant nos convictions, partout au pays.

De façon non exhaustive, voici quelques-unes de ces démarches :

- **Appui à l'initiative de « Médecins, ensemble avec les Canadiens vulnérables »**

Nous avons aidé un groupement spontané de médecins s'opposant à C-7 à recueillir 1482 signatures. Nous avons prêté notre coordonnateur Jasmin Lemieux-Lefebvre (à leurs frais) pour les aider dans leurs communications et franciser leur contenu, voir <https://ammdevientmam.ca> (l'aide médicale à mourir devient la mort administrée par un médecin).



➤ Appui à divers groupes de personnes en situation de handicap

Nous avons contacté et soutenu dans leurs démarches plusieurs groupes de défense de personnes en situation de handicap, dont le mouvement *Why us?* (Pourquoi nous?), les prises de parole de l'activiste Jonathan Marchand et l'initiative *Disability Filibuster* (Obstruction des personnes handicapées).

#PLC7 Heureux d'avoir pu témoigner devant les membres du comité #JUST @CdcComites aux côtés d'autres ressources expertes, dont @CatherineFrazee @DrHeid & Taylor Hyatt. Merci à notre porte-parole, Me Michel Racicot. Pour lire notre mémoire & voir 🎥 session vivedignite.org/2020/11/memoir...



Source : <https://twitter.com/Vivedignite/status/1326261051718033416>

➤ Traduction française pour diverses prises de parole

Les organisations canadiennes opposées à C-7 qui n'avaient pas de ressources francophones ont fait appel à VDD, reconnu comme une bonne ressource pour leur prêter main forte. Un exemple parmi tant d'autres, la traduction française d'une lettre de leaders autochtones du pays :

<https://twitter.com/Vivredignite/status/1359626795390296065>



Vivre dans la Dignité / Living with Dignity

@Vivredignite

...

#C7 Nous vous partageons ce message de plusieurs leaders autochtones, reçu ajd.

"Les peuples autochtones ne devraient pas être contraints de fournir ou de faciliter

#aidemédicalemourir"

Merci de votre prise de parole à tous les signataires

(voir ) #polcan @BCANDS1 @VulnerablC7

February / Février 2021

Les peuples autochtones ne devraient pas être contraints de fournir ou de faciliter l'aide médicale à mourir

Sénateurs, élus fédéraux et provinciaux, régulateurs.

En tant que peuples autochtones du Canada, nous sommes très préoccupés par les conséquences du projet de loi C-7 sur nos communautés.

L'extension de l'« aide médicale à mourir » (AMM) au-delà de ceux dont le décès est prévisible aura un impact durable sur nos populations vulnérables. Non seulement la consultation de nos dirigeants sur le projet de loi C-7 a été insuffisante, mais elle n'a pas pris en compte les disparités existantes en matière de santé et les inégalités sociales auxquelles nous sommes confrontés par rapport aux non-autochtones.

En tant que nations souveraines au Canada, nous avons le droit de déterminer

Texte non cédé de Wikwenkoong, Ontario

February / Février 2021

pratiquer nos propres traditions et coutumes lorsqu'il s'agit de soutenir les mourants, sans discrimination dans le système de soins de santé.

SIGNATAIRES

Tyler White

Directeur général

Services de santé Sikika, Nation Sikika

Membre de la Confédération des Peuples Noirs et du Traité n°7 de l'Alberta

L'honorable Graydon Nicholas

Ordn du Nouveau-Brunswick

Premier lieutenant-gouverneur autochtone du Nouveau-Brunswick

Aldé, nation Squamish

Bénévole au Lionsgate Hospital for Squamish People

Commission spéciale québécoise sur l'évolution de la loi concernant les soins de fin de vie

Le 31 mars 2021, le gouvernement québécois annonçait la création d'une commission spéciale pour étudier l'élargissement potentiel de l'aide médicale à mourir aux personnes en situation d'inaptitude (causée par une maladie neurodégénérative de type Alzheimer par exemple) et à celles dont le seul problème médical est un trouble mental.

Lors de la première phase des audiences publiques, nous avons pu réseauter avec la majorité des témoins invités qui se sont exprimés en défaveur de l'expansion projetée. Nous les avons réunis au sein de deux groupes de travail (directives anticipées / troubles mentaux). À l'aide de rencontres Zoom et par voie de courriels, nous avons pu concerter nos efforts.

Nous offert également une vigie de presse mise à jour tout au long des travaux.

Nous sommes d'ores et déjà invités à participer à la seconde ronde des audiences publiques, le 9 août 2021 et nous préparons un mémoire pour l'occasion.



PRODUCTION VIDÉO : LE TRÉSOR DES SOINS PALLIATIFS

Après le succès de la websérie « Parce que la vie vaut la peine d’être vécue » lancée en juin 2020 (<https://vivredignite.org/2020/06/communique-une-nouvelle-webserie-du-reseau-citoyen-vivre-dans-la-dignite/>), nous avons décidé de produire notre prochaine vidéo sur le sujet des soins palliatifs. Nous espérons ainsi contrer les efforts des groupes qui cherchent à associer ces soins à l’euthanasie sous la bannière des « soins de fin vie ».

Nous avons sollicité cette fois un jeune vidéaste de talent, M. Bruno Olivier, pour produire une vidéo en français et en anglais répondant brièvement aux plus importantes questions concernant les soins palliatifs. Nous en avons profité pour enregistrer des réponses longues pour tous ceux et celles qui désireront approfondir les thèmes abordés.

En pleine pandémie, ce ne fut pas simple de recruter animatrices, experts et figurants, et de compléter le tournage. Mais nous avons relevé le défi.

À l’animation de la version française, nous sommes fiers de pouvoir compter sur une ancienne journaliste de la télévision de Radio-Canada, Mme Claudette Lambert. Pour la version anglaise, ce rôle a été confié à une jeune infirmière œuvrant en neurologie, Mme Angela Barrett (une découverte pour ses talents de communicatrice indéniables).



Les experts invités sont la Dre Golda Tradounsky et le Dr Patrick Vinay, deux ressources exceptionnelles pour vulgariser l’essence des soins palliatifs.

En introduction, la vidéo mentionne l'apport du Dr Balfour Mount, grand pionnier des soins palliatifs au Canada. Nous l'avons contacté pour obtenir des photos d'archives en lui partageant une version préliminaire de nos vidéos. Nous sommes heureux de témoigner qu'il les a qualifiées d'« excellentes ».

Après avoir réfléchi au moment le plus propice pour lancer cet ensemble de vidéos qui portera le nom de *Le trésor des soins palliatifs*, nous avons discerné de le faire converger avec notre présence aux auditions publiques de la Commission spéciale sur l'évolution des soins de fin de vie qui aura lieu le 9 août 2021.



PRÉSENCE EN LIGNE

Notre mission d'éducation populaire n'a pas pu se poursuivre en présentiel en cette année de pandémie. Nous avons donc mis les bouchées doubles pour offrir une présence en ligne diversifiée en misant sur une présence très interactive sur nos réseaux sociaux.

Site internet

Nous mettons régulièrement à jour notre site www.vivredignite.org, toujours en français et en anglais. Nous avons publié treize articles en français et onze en anglais (la plupart de nos communications sont offertes dans les deux langues) pour un total de 24. En plus de partager nos communiqués, mémoires et infolettres, nous mettons de l'avant des contenus que peu sont prêts à aborder directement, comme la prise de parole du Dr Joel Zivot qui s'inquiète du fait que la mort assistée puisse être extrêmement douloureuse et s'apparenter à la noyade. Alors que le réseau public américain NPR partage les études de ce brillant chercheur scientifique originaire du Manitoba au Canada (<https://www.npr.org/2020/09/21/793177589/gasping-for-air-autopsies-reveal-troubling-effects-of-lethal-injection>), les médias canadiens (mis à part une brève nouvelle de la Presse Canadienne), ont préféré ignorer son appel à la prudence. Nous avons pris le temps de communiquer avec lui et de partager le fruit de son travail d'enquête <https://vivredignite.org/2021/02/amm-paisible-ou-douloureuse>.

Aide médicale à mourir: une expérience paisible ou douloureuse?

Sur la base de son étude des autopsies de criminels exécutés par injection létale aux États-Unis, le Dr Joel Zivot a déclaré qu'une mort assistée "pourrait être extrêmement douloureuse et s'apparenter davantage à une noyade".



Envois par courriel

Notre infolettre « QUI-VIVE » a été partagée à seulement trois reprises cette année, aux mois de juin, septembre et avril. Nous avons préféré des appels à la mobilisation envoyés hebdomadairement durant les moments-clés des débats entourant le projet de la loi C-7. Pour la période avant le vote à la Chambre des communes, nous avons partagé des communications pendant cinq semaines consécutives (18 novembre au 19 décembre). Avant le vote au Sénat, nous avons partagé des appels à l'action les 5 et 20 février, puis les 10 et 19 mars. Au total, c'est 30 envois massifs par courriel que nous avons partagé (15 en français, 15 en anglais).

Médias sociaux

Tel que mentionné en introduction de cette section, nous avons discerné d'utiliser davantage les réseaux sociaux pour interagir avec nos alliés, mais aussi avec les journalistes, les politiciens et parfois, nos opposants.

Voici quelques statistiques sur notre usage de ces formidables outils de communication :

Twitter (les chiffres entre parenthèses (x, y, z) font référence au mode de communication, soit une publication originale (x), un retweet / republication d'une publication externe (y) ou une réponse (z).

Septembre 2020 :	FR 21 tweets (13, 4, 4) + EN 3 tweets (2, 1, 0)	= 24.
Octobre 2020 :	FR 16 tweets (10, 2, 4) + EN 2 tweets (2, 0, 0)	= 18.
Novembre 2020 :	FR 23 tweets (15, 2, 6) + EN 9 tweets (3, 6, 0)	= 32.
Décembre 2020 :	FR 26 tweets (18, 5, 3) + EN 11 tweets (7, 4, 0)	= 37.
Janvier 2021 :	FR 17 tweets (12, 2, 3) + EN 6 tweets (1, 5, 0)	= 23.
Février 2021 :	FR 68 tweets (51, 9, 8) + EN 32 tweets (12, 19, 1)	= 100.
Mars 2021 :	FR 62 tweets (51, 7, 4) + EN 17 tweets (2, 15, 0)	= 79.
Avril 2021 :	FR 6 tweets (5, 1, 0) + EN 1 tweet (0, 1, 0)	= 7.
Mai 2021 :	FR 62 tweets (21, 9, 1) + EN 5 tweets (2, 3, 0)	= 67.

Facebook

Entre parenthèses (x, y, z), publications en français (x), en anglais (y) et bilingue (z).

Septembre 2020 : 13 publications (12, 0, 1)

Octobre 2020 : 9 publications (8, 0, 1)

Novembre 2020 : 12 publications (7, 3, 2)

Décembre 2020 : 16 publications (12, 1, 3)

Janvier 2021 : 12 publications (9, 1, 2)

Février 2021 : 22 publications (24, 4, 5)

Mars 2021 : 9 publications (8, 5, 0)

Avril 2021 : 5 publications (8, 5, 0)

Mai 2021 : 13 publications (8, 5, 0)

Ceci ne prend pas en compte notre habitude d'écrire régulièrement dans la section « commentaires » des articles de médias concernant les soins palliatifs ou l'AMM. Nous sommes souvent parmi les seuls à apporter une autre perspective au débat en renvoyant vers des ressources qui contribuent à briser le moule de la pensée unique.

La rédaction de commentaires permet de présenter notre message de façon très ciblée aux personnes qui s'intéressent à la dignité humaine. À titre d'exemple, voici notre

réaction rapide à l'annonce que la légendaire maison de soins palliatifs Michel-Sarrazin (ville de Québec) ouvrait ses portes à l'AMM après des années à s'y opposer.

ICI.RADIO-CANADA.CA
La Maison Michel-Sarrazin offre maintenant l'aide médicale à mourir

J'aime Commenter Partager

Claudette Vallières et 651 autres personnes

Les plus pertinents

Vivre dans la Dignité/ Living with Dignity
Cette nouvelle sera vécue comme une déception pour tous ceux et celles qui voyaient en la Maison Michel-Sarrazin un havre de paix pour les soins palliatifs, une grande famille qui choisit en conscience de ne pas offrir l'aide médicale à mourir pour le bien des personnes accueillies. Ce choix est permis par la loi et l'information a toujours été transmise en transparence.

Une déception d'autant plus vive que nous admirons tout le travail des artisans de la Maison Michel-Sarrazin.

Rappel de la prise de parole de la Maison Michel-Sarrazin à ICI Québec Radio-Canada Information en 2014: « Si une personne souhaite recourir à cette voie pour elle-même au moment de faire une demande, elle doit considérer un choix différent que la Maison Michel-Sarrazin. »
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/671253/michel-sarrazin-aide-medicale-mourir>

ICI.RADIO-CANADA.CA
La Maison Michel-Sarrazin dit non à l'aide médicale à mourir

20 sem J'aime Répondre 22

Source : <https://www.facebook.com/iquebec/posts/3906310832760141>.

Des interactions basées sur un principe de bienveillance

Nous privilégions une communication bienveillante lors de chacune de nos interactions sur les réseaux sociaux. C'est à notre avis l'une des meilleures façons de faire avancer notre cause. Voici quelques exemples pour illustrer notre attitude :


1) Le passage de Mme Sandra De Montigny à l'émission vedette de la télévision publique de Radio-Canada, *Tout le monde en parle*, a fait beaucoup jaser. Atteinte d'Alzheimer précoce, elle milite pour obtenir le droit de signer des directives anticipées qui permettraient d'obtenir l'AMM si l'on devient un jour inapte. Nous lui avons répondu, ainsi qu'à l'équipe de l'émission et son animateur, avec des liens vers un autre témoignage, celui de Mme Blandine Prévost qui souffre de la même maladie que Sandra, mais adopte une attitude bien différente. Nous avons partagé son témoignage dans de multiples commentaires et sur tous nos réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/vivredignite/posts/3264139307018972>

<https://twitter.com/Vivredignite/status/1363939257623187456>.

← Tweet

Tout le monde en parle @OFF_TLMEP · 22 févr.
Émouvant témoignage de @SDemontignyAlz , 41 ans, atteinte d'une forme précoce de la maladie d'Alzheimer. Elle milite pour avoir accès à l'aide médicale à mourir. #tlmep

 Sandra Demontigny : l'heure des choix | Segment | Tout le monde en parle | ICI Radio-Canada.ca
ici.radio-canada.ca

7 20 176

Vivre dans la Dignité / Living with Dignity @Vivredignite · 22 févr.
@guyalepage Un témoignage touchant qui nous rappelle une autre présence à #TLMEP d'une personne atteinte d'#Alzheimer précoce, Blandine Prévost & son mari Xavier (9 ans déjà!) [youtube.com/watch?v=d8TKay...](https://www.youtube.com/watch?v=d8TKay...) Approche empreinte d'esérance en des soins appropriés jusqu'à la fin de vie. 1/

1

Vivre dans la Dignité / Living with Dignity
@Vivredignite

En réponse à @Vivredignite, @OFF_TLMEP et 2 autres

Mme Prévost est intervenue en 2020 lors d'un forum [@sante_qc](#) sur directives anticipées #AMM. Nous partageons sa crainte "qu'un élargissement de l'AMM entraîne le sentiment d'être un fardeau chez les gens atteints d'alzheimer qui choisiront de vivre." ici.radio-canada.ca/nouvelle/14958... 2/

2) Le 17 février 2021, nous avons pris le temps de souligner le témoignage de vie admirable de la sénatrice Chantal Petitclerc (ancienne athlète paralympique), même si elle était la voix du gouvernement pour promouvoir le projet de la C-7. Nos publications personnalisées ne reçoivent pas toujours de réponse, mais cette fois, nous avons eu droit à un bel écho : <https://twitter.com/CPetitclerc/status/1362020250749988865>.



Vivre dans la Dignité / Living with Dignity @Vivredignite · 17 févr.
Même si nous ne partageons pas le même point de vue au sujet du projet de loi C-7, il est important de rappeler le témoignage de vie admirable de la sénatrice Chantal Petitclerc @CPetitclerc. #polcan #PLC7 @SenatCA #SenCa

Raymonde St-Germain @SenSaintGermain · 17 févr.

@CPetitclerc : un modèle, à tous égards.

#C7 #SenCa



1

1

2



Chantal Petitclerc

@CPetitclerc

En réponse à @Vivredignite et @SenatCA

Merci @Vivredignite pour ce commentaire respectueux de nos différences de points de vue. Très apprécié. 🙏

13:45 · 17 févr. 21 · Twitter for iPad

3) Parfois, nous francisons des publications qui méritent une plus large diffusion. La description mot à mot de la réaction à l'adoption de C-7 par deux alliés en situation de handicap, M. Jonathan Marchand et Mme Catherine Frazee, nous paraissait importante à relayer de cette manière :



Vivre dans la Dignité / Living with Dignity @Viv... · 12 mars ...
.@jmarchand Ils applaudissent. Vraiment.
@CatherineFrazee Oui, c'est ce qu'ils font.
@jmarchand Et bien, alors c'est fait.
@CatherineFrazee: Oui, c'est fait.
*
Pleurs.
❤️ #C7 @DisabilityFili1 #DisabilityFilibuster
@JustinTrudeau @DavidLametti @CQualtro @CPetitclerc
@SenMarcGold

Disability Filibuster @DisabilityFili1 · 12 mars
.@jmarchand : They're clapping. Really.
@CatherineFrazee Yes that's what they do.
@jmarchand Well then it's done then.
@CatherineFrazee: Yes it's done.
*
Tears.



Source : <https://twitter.com/Vivredignite/status/1370385577972019206>

4) Sans aucune attente, nous prenons aussi l'initiative de réagir en quelques mots lorsque des personnalités publiques vivent des événements qui touchent à notre mission, comme le 3 septembre 2020 avec la chef d'antenne du Téléjournal de Radio-Canada, Mme Céline Galipeau.



Céline Galipeau @CGalipeauTJ · 3 sept. 2020 ...
Après s'être battue jusqu'au bout de ses forces, ma mère nous a quittés ce matin, tout doucement. Une femme forte, courageuse, exceptionnelle. Elle va nous manquer terriblement. Je t'aime maman...💔

793 112 3,9 k



Vivre dans la Dignité / Living with Dignity @... · 3 sept. 2020 ...
Merci d'avoir accompagné votre maman.
Nos condoléances sincères, de la part de toute notre équipe.

Source : <https://twitter.com/Vivredignite/status/1301530911201202176>.

MÉDIAS

Durant cette année, Vivre dans la Dignité a partagé cinq communiqués aux médias. À titre de comparaison, nous en avons publié deux en 2019/2020 et aucun en 2018/2019. Voici la liste :

- 15 juin 2020 – Une nouvelle websérie du réseau citoyen Vivre dans la Dignité
Parce que la vie vaut la peine d'être vécue
<https://vivredignite.org/2020/06/communique-une-nouvelle-webserie-du-reseau-citoyen-vivre-dans-la-dignite>

- 6 octobre 2020 – Le projet de loi C-7 doit tenir compte des leçons de la pandémie!
Prenons soin des personnes vulnérables avant de penser leur offrir l'« aide médicale à mourir » <https://vivredignite.org/2020/10/le-projet-de-loi-c-7-doit-tenir-compte-des-lecons-de-la-pandemie>

- 4 décembre 2020 – Vote en faveur du projet de loi C-7: où tracerons-nous maintenant la ligne? <https://vivredignite.org/2020/12/communique-c7-4decembre>

- 26 janvier 2021 – Vivre dans la Dignité salue l'intervention d'experts des Nations Unies
« Le handicap ne devrait jamais être une justification pour mettre fin à une vie »
<https://vivredignite.org/2021/01/vdd-salue-experts-onu-260121>

- 19 mars 2021 – Réaction à l'adoption du projet de loi C-7
Après la douche froide, les raisons de demeurer mobilisés
<https://vivredignite.org/2021/03/reaction-adoption-c7>

Nous avons également produit une lettre ouverte partagée aux médias, « Autonomie, dignité et le nouveau projet de loi sur l'aide à mourir », signée par la Dre Paola Diadori, le 9 octobre 2020. Comme les quotidiens québécois n'ont malheureusement pas discerné de la publier, nous l'avons partagé le 14 octobre sur toutes nos plateformes numériques (<https://vivredignite.org/2020/10/lettre-ouverte-autonomie-dignite-et-le-nouveau-projet-de-loi-sur-laide-a-mourir>), avec cette mention :

*Nous vous encourageons fortement à contacter vos médias préférés (lettres, commentaires, etc.).
Le volume des communications pourra éventuellement les encourager à donner la parole aux voix discordantes en ce qui a trait au projet de loi C-7.*

PERSPECTIVES D'AVENIR

Devant l'expansion de l'euthanasie qui se poursuit au Québec, au Canada et de par le monde, nous devons continuer à éveiller les consciences sur les dérives liées à ce choix dont les générations futures paieront le prix. Nous poursuivrons notre concertation avec tous les groupes et individus qui partagent nos convictions pour faire avancer notre cause.

Lors de la réunion de notre conseil d'administration du 24 avril 2021, nous avons discuté de la possibilité d'une plus grande collaboration entre notre réseau citoyen *Vivre dans la Dignité* et le *Collectif des médecins contre l'euthanasie*. Après respectivement 11 ans et neuf ans d'existence, VDD et le Collectif demeurent pertinents sur les scènes québécoise et canadienne. Chacun ayant encore un rôle important à jouer, nos organismes se sont dit intéressés à collaborer de plus près pour devenir toujours plus efficaces.

L'expérience des groupes de travail créés à l'occasion de la Commission spéciale sur l'expansion de l'AMM au Québec nous a permis de rencontrer de nouvelles ressources dynamiques qui n'étaient pas des premières luttés contre l'ouverture à l'euthanasie au pays. Nous comptons poursuivre cette formule et y intégrer de nouvelles voix qui se feront entendre lors de la seconde phase des auditions publiques de la Commission.

Le lancement des versions française et anglaise de la vidéo « Le trésor des soins palliatifs » au mois d'août ne se limitera pas au Canada. Nous espérons que nos outils pourront rendre service à nos alliés des pays francophones et anglophones. Nous les

contacterons personnellement, ce qui nous donnera l'occasion d'explorer des pistes de coopération avec chacun d'eux.

Au Québec, la vidéo sera partagée à tous nos alliés avec une attention particulière aux 18 maisons de soins palliatifs (sur 37) qui refusent encore avec courage d'offrir l'euthanasie sous leur toit. Nous avons pensé à elles en préparant cette production et ce sera l'occasion d'un échange personnalisé avec leurs dirigeants.

Notre publipostage de septembre sera jumelé à une offensive sur internet pour lancer notre campagne de cotisation annuelle et solliciter des dons afin de poursuivre notre mission.

En fonction des sommes recueillies, nous déterminerons les projets qu'il nous sera possible de réaliser au cours des prochains mois.

Il faut se rappeler que nous ne comptons pour l'instant que d'une seule ressource permanente rémunérée, notre coordonnateur, à raison de seulement 15 heures par semaine (!). Tout le reste de notre travail se fait sur une base bénévole par les membres de notre conseil d'administration et de précieux collaborateurs. Nous leurs sommes profondément reconnaissants. Avec ces ressources limitées, nous sommes vraiment fiers de ce nous avons accompli au cours de la dernière année et nous savons maintenant que nous pouvons continuer de la sorte de manière efficace. Avec des moyens financiers accrus, nous ne manquerions pas d'idées pour permettre à notre réseau citoyen d'avoir un poids plus important dans les débats publics à venir.

Merci à tous à ceux et celles qui croient en notre réseau citoyen *Vivre dans la Dignité* pour faire avancer les soins palliatifs et pour combattre la banalisation de la mort provoquée par le geste euthanasique.

Nous méritons tellement mieux!

Confiants dans l'importance capitale de notre mission, nous poursuivons la route.



VIVRE DANS LA DIGNITÉ